

# REGLEMENT PARTICULIER

## 2<sup>ème</sup> Rallye Maine Saosnois Historique de Régularité

### 07 novembre 2015

§§§§

#### PROGRAMME – HORAIRES :

*Parution du règlement : dès approbation par la FFSA.*

*Ouverture des engagements : dès parution du règlement*

*Clôture des engagements : 30 octobre 2015*

*Vérification des documents et des voitures : le 07 novembre 2015 de 8 h 00 à 9 h 45 à NEUFCHATEL*

*Salle des fêtes*

*Heure de mise en place du parc de départ : 9H45 parking Salle des fêtes*

*Publication des équipages admis au départ : 9 h 45*

*Briefing des pilotes le : 07 NOVEMBRE a 9h50 NEUFCHATEL salle des fêtes*

*Départ de neufchâtel à 10h00*

*Publication des résultats partiels : NEUFCHATEL Salle des fêtes 13 h 45*

*Arrivée à : 19H30 NEUFCHATEL SALLE DES FETES*

*Publication des résultats du rallye : Salle des fêtes NEUFCHATEL*

*Remise des prix : Salle des fêtes NEUFCHATEL*

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive Automobile Maine Bretagne organise le 07 novembre 2015 le 2<sup>ème</sup> Rallye Maine Saosnois Historique de Régularité en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du*

#### Comité d'Organisation :

*Président : MORISSEAU Patrick ASA Maine Bretagne / Président : GRISON André Ecurie le mans*

*PALLU bruno président auto sport du saosnois, responsable technique et responsable de l'organisation  
tél : 06 16 33 60 70*

*Et Les Membres de L'Ecurie le Mans. Secrétariat du Rallye : PALU BRUNO 14 RUE FRANCIS CARIS 72600  
NEUFCHATEL EN SAOSNOIS. Téléphone : 02 43 97 74 07/ Portable : 06 16 33 60 70 / MAIL : brunopallu@sfr.fr  
[www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org)*

#### Permanence du Rallye :

*Neufchatel en Saosnois - Salle des fêtes - Le 07 novembre 2015 de 7h00 à 20h00*

*Nom de l'organisateur technique : ECURIE LE MANS - Adresse : 30 rue ONIAS MARTIN 72110 BONNETABLE  
TEL : 02 43 29 13 45 / PORTABLE : 06 07 68 57 82*

#### **1.1P. OFFICIELS**

*Directeur de Course : POMMIER Jean François Licence n° 1201 /9173*

*Commissaires Techniques : PALLU Bruno Licence n° 1201 / 130/242*

*Relations avec les concurrents : GUILLER Gilles Licence n° 1507 /2504*

*Voiture Tricolore : GRISON André Licence n °1201 /29481*

*Voiture Balai : BRUNO PALLU Licence n° 1201 /130242*

*Le Rallye Maine Saosnois Historique compte pour Le Championnat individuel de l'A.C.O, le Trophée des Ecuries de l'A C O et le challenge André CADIOU.*

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 07 novembre 2015 de 8h00 à 9h45 à Neufchatel salle des fêtes.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 mai 2006

## **ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS 3.1.5P.**

**Toute personne qui désire participer au 2ème Rallye Maine Saosnois Historique** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 30 octobre 2015.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €. Remise de 20 euros pour ceux qui ont participé au rallye Le Mans historique 2015.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- Engagement reçu avant le 1er octobre 2015 : 200 € ainsi que les membres de l'Ecurie Le Mans
  
- Ils comprennent :
  - 2 plaques de rallye, numéros de portières, café croissant de l'accueil. 2 déjeuners, 2 repas de clôtures
  - Souvenirs
  - La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.1 Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve. Un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans. Dans ce cas, il doit être titulaire d'un titre de participation régularité.

Tous les conducteurs et les équipiers doivent être :

Soit en possession d'une licence valable pour l'année en cours

Soit obtenir de l'organisateur un titre de participation régularité FFSA

Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de 30€ après la présentation d'un certificat médical précisant que le participant est simplement « apte à la conduite ».

## **ARTICLE 4 P : VOITURES EQUIPEMENTS**

### **4.1 VOITURES ADMISES**

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours.

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

**GPS ou IPHONE interdit sous peine d'exclusion**

**Sont autorisés les appareils de mesure ne donnant aucune moyenne**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

*La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.*

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

**Le 2ème RALLYE MAINE SAOSNOIS HISTORIQUE de REGULARITE représente un parcours de 210km300. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 3 zones de régularité d'une longueur totale de 68 km sur voies ouvertes à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenus secrets.**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

*Les reconnaissances sont interdites*

### 6.4 . CIRCULATION

*6.4.1 Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :*

**1ère infraction : pénalité de 500 points**

**2ème infraction : pénalité de 1000 points**

**3ème infraction : exclusion possible** *Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu' à l'exclusion.*

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

*L intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. Le départ sera donné en conformité avec le programme.*

*L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect, entraînera une pénalité de 500 points. Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle*

*7.1 .8 Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (teste de régularité : fléché métré. liaison : fléché métré non métré tracé sur carte 25000ème).Toute les distances seront données avec précisions ainsi que les moyennes en fonction des secteurs couverts.*

### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

*7.2.1. Tous les contrôles c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départ et arrivées des tests de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA dont le modèle sera repris dans le règlement particulier de épreuve. Il est impératif que les chronométrateurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.*

### 7.3 .CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES

#### 7.3.1. Contrôle de passage

*A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Des CP, lettres et chiffres seront disposés sur le parcours pour vérifications du respect de celui-ci L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 150 points.*

#### 7.3.2. CONTROLES HORAIRES

*A ces contrôles les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le sigle jaune. L'heure idéale de pointage est*

celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée :

Pour tout retard : par minute : 10 points

Pour toute avance : par minute : 60 points

Absence d'un visa de contrôle horaire ou passage de contrôle à l'envers ou arrivée au contrôle après le délai maximum de 30 minutes

Après l'heure idéale du dernier concurrent : 500 points

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve

## **7. 5. TESTS DE REGULARITE**

**Lors de ces tests les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposé par l'organisateur technique. Chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Les prises de temps en SR seront manuelles et il y aura plusieurs arrivées par SR. Les départs des tests de régularité seront donnés par un commissaire qui remettra à l'équipage une table de moyenne.**

**Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : 2 points**

**Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : 1 point**

**Cette moyenne ne pourra en aucun cas excéder : 50km/h**

**Si un test de régularité n'est pas effectué pénalité : 600 points**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

*Aucune réclamation ne sera admise.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA :*

*Un classement général, un classement féminin, un classement inter écurie ou team Nota. Un coefficient d'ancienneté sera appliqué au total des pénalités en temps accumulé au cours de la manifestation.*

## **ARTICLE 10P. PRIX**

*Aucun prix en espèce ne sera distribué. La remise des prix se déroulera le : 07 NOVEMBRE A NEUFCHATEL Salle des fêtes lors du repas de clôture.*

*Deux coupes aux 5 premiers équipages du classement général*

*Deux coupes au 1<sup>er</sup> équipage féminin*

*Une coupe inter écurie ou team*